

CHAMPIONNAT NOUVELLE AQUITAINE MOTO-CROSS

1MC. GENERALITES :

La nouvelle grande ligue « Nouvelle Aquitaine » met en place à partir de 2018, des championnats communs entre les trois ex-régions : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Ces championnats se disputeront sur 3 épreuves (1 Aquitaine, 1 Limousin, et 1 Poitou - Charentes).

Les clubs organisateurs devront d'un côté organiser les catégories : 125cm³, MX2, MX1 et Vétérans, de l'autre : les minis-cross et les 85cm³ espoirs.

Les clubs organisateurs qui le voudront pourront rajouter une catégorie féminine afin de développer le sport féminin.

Chaque ex ligue devra sélectionner selon ses critères de 12 à 14 pilotes (participant aux championnats de ligue respectifs) par épreuve selon les homologations des circuits.

2MC. CATEGORIES :

Les Championnats de Ligue seront répartis comme suit :

Catégorie A : CHAMPIONNAT DE LIGUE 125cm³

Catégorie B : CHAMPIONNAT DE LIGUE MX2

Catégorie C : CHAMPIONNAT DE LIGUE MX1

Catégorie D : CHAMPIONNAT DE LIGUE VETERANS

Catégories E : CHAMPIONNAT DE LIGUE 85cm³ ESPOIRS

Catégories F : CHAMPIONNAT DE LIGUE MINI-CROSS 65cm³

Catégories G : CHAMPIONNAT DE LIGUE MINI-CROSS 85cm³

Catégories H : Féminines (selon organisateurs)

3MC. INSCRIPTION :

Comment s'inscrire aux championnats Nouvelle Aquitaine :

Chaque président des commissions de motocross ou des commissions éducatives (ex ligue) devra gérer les engagements de ses pilotes (voir règlement intérieur de chaque ex ligue).

Numéros de course :

Les numéros de course seront attribués de la façon suivante :

Limousin N° de 1 à 14

Poitou-Charentes N° de 15 à 28

Aquitaine N° de 29 à 42

Chaque pilote gardera le même numéro pour chaque épreuve. Si de nouveaux pilotes se rajoutent en cours de championnat, les numéros seront rajoutés de la façon suivante :

Limousin N° de 50 à 59

Poitou-Charentes N° de 60 à 69

Aquitaine N° de 70 à 79

4MC. ENGAGEMENT :

Les pilotes sélectionnés **devront s'engager auprès de leur ex ligue** selon les règles internes à celle-ci.

Un pilote sélectionné et non engagé 20 jours avant la date de l'épreuve se verra remplacer par un autre pilote afin de compléter le plateau.

Si à la date de clôture des engagements (rappel de la clôture des engagements **15** jours précédent l'épreuve), le nombre de pilotes n'est pas atteint, le Club Organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes hors Ligue. Les pilotes hors Ligue ne seront pas pris en compte dans le classement du Championnat de Ligue.

Le montant de l'engagement sera fixé à 33 € pour les catégories A, B, C, E, H, et 25 € pour les catégories F et G (chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste Poitou-Charentes).

Rappel : tout pilote s'étant présenté au secrétariat pour contrôle de sa licence est considéré comme engagé donc tenu de participer à l'épreuve, toute supercherie sera sanctionnée par une amende de 75 € et pourra être suivie d'une sanction administrative s'il y a récidive.

5MC. TECHNIQUE :

Présentation du livret technique est obligatoire à chaque épreuve et un seul par pilote.

Bruit :

Nouvelle norme du niveau sonore 112 db à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions FFM du moment.

Le niveau sonore sera mesuré à chaque extrémité des tuyaux d'échappement.

Equipement :

Protection dorsale obligatoire (Normes : selon règlement FFM).

Dimension du guidon : entre 600 et 850 mm ; embouts protégés.

Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 KILOS minimum.

Environnement :

Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnemental ou d'un autre système efficace pour faire la mécanique est obligatoire.

Les dimensions minimums sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

6MC. EPREUVE :

Les épreuves du Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine, se dérouleront dans les conditions définies ci-après :

Déroulement :

Pour chacune des catégories MX1, MX2, et 125 cm³, les épreuves de classement se dérouleront en **2 MANCHES DE 20 MINUTES + 1 TOUR**

Pour la catégorie Vétérans, 85 cm³ Espoirs et féminine s'il y a, les épreuves se dérouleront sur **2 MANCHES DE 15 MINUTES + 1 TOUR**

Pour les catégories Mini-Cross 65cc et 85cc, les épreuves de classements se dérouleront sur **2 MANCHES DE 10 MINUTES + 1 TOUR**

Pour les catégories A, B, C, D, E, H

- Un essai libre de 5 minutes minimum
- Un essai chronométré de 15 minutes

Pour un gain de temps les 2 séances pourront s'enchaîner sans coupure.

Entraînement obligatoire de 5 minutes réparti en 1 séance. Tout pilote qui n'aura pas effectué un minimum de 2 tours d'essais ne pourra pas être admis aussi bien aux épreuves de chronos ainsi qu'aux courses de classement.

Pour les catégories Mini-Cross : F et G (2 séances d'essais espacées d'une heure)

- Un essai libre de 10 minutes.
- Un essai chronométré de 10 minutes.

Entrée en grille : Des essais chronométrés pour les catégories seront prévus. Ils détermineront la place pour l'entrée en grille pour les 2 manches de l'épreuve, en faisant abstraction du classement provisoire.

En cas de défaillance de l'informatique les qualifications se dérouleraient comme suit :

Une manche de 10 minutes + un tour.

Courses de classement : Il ne sera plus tenu compte du classement provisoire, sauf cas particulier. Les coureurs qualifiés se placeront sur la grille de départ en respectant le dispositif suivant :

– Pour toutes les épreuves et les 2 manches, les pilotes se placeront sur la grille de départ dans l'ordre des essais chronométrés ou des qualifications.

Dérogation : Après accord de la Direction de Course, sous le contrôle du Commissaire Technique, un coureur sera autorisé, à changer de machine entre deux manches, mais en aucun cas en cours de manche.

Procédure de mise en place dans le parc d'attente : Jusqu'à H moins 5min : Les machines seront placées moteur arrêté dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés. H moins 5mn : **Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée.** Les pilotes qui arriveront après la **fermeture seront autorisés à prendre le départ sur décision du Directeur de Course.**

Procédure de mise en grille et de départ : Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche.

Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés.

Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

A l'arrivée de la 2^{ème} manche des catégories, les 5 premières machines de chaque manche seront mises en parc fermé pendant 15 minutes.

Arrêt de la course : si l'arrêt à lieu après 50 % du temps imparti, le classement sera effectué sur le tour précédant l'arrêt.

7MC. CLASSEMENTS :

Pour chaque manche de classement et pour chaque catégorie, les points seront attribués suivant le barème défini Article 8 (Clauses Générales).

1 ^{er} 25pts	6 ^{ème} 15pts	11 ^{ème} 10pts	16 ^{ème} 5pts
2 ^{ème} 22pts	7 ^{ème} 14pts	12 ^{ème} 9pts	17 ^{ème} 4pts
3 ^{ème} 20pts	8 ^{ème} 13pts	13 ^{ème} 8pts	18 ^{ème} 3pts
4 ^{ème} 18pts	9 ^{ème} 12pts	14 ^{ème} 7pts	19 ^{ème} 2pts
5 ^{ème} 16pts	10 ^{ème} 11pts	15 ^{ème} 6pts	20 ^{ème} 1pt

Ne sera pas classé le pilote qui :

- N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 min qui suivent l'arrivée du vainqueur.
- N'a pas accompli les 75 % de la manche.

Bonus championnat de France ou d'Europe : Tout pilote participant à une épreuve de Championnat ou trophée de France **ou d'Europe** de moto cross solo, se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de ligue, marquera un nombre de points correspondant au barème suivant la place obtenue à ce Championnat ou trophée et se verra attribuer un bonus de 5 points par manche sans dépasser un maximum de 25 points par manche.

Pour bénéficier de ce bonus : Les pilotes concernés devront obligatoirement s'être qualifié, avoir pris le départ de la manche pour pouvoir obtenir ce bonus et s'être inscrits à l'épreuve de Championnat de ligue dans les délais.

(Prévenir de sa participation au Championnat de France ou d'Europe, le président de la commission de moto-cross)

8MC. PRIX :

L'organisateur devra prévoir des récompenses au moins pour les 3 premiers de chaque catégorie. La présence des pilotes à la remise des prix est obligatoire, la récompense ne pourra être récupérée en aucun cas par une autre personne.

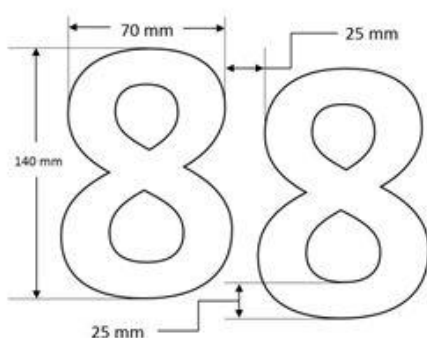
En fin d'année, le Champion et le Vice-Champion de chaque catégorie se verront remettre un trophée, lors de la remise des prix.

9MC. SPONSORING :

Dans le but de promouvoir les Championnats, la Ligue se réserve le droit d'imposer ses partenaires sur la moto ou l'équipement.

COULEURS DES PLAQUES ET DES NUMEROS

Moto-cross et Super-cross



Mini-cross 65 & 85	Plaques Bleues / Numéros Blancs
85cc	Plaques Blanches / Numéros Noirs
125cc	Plaques Noires / Numéros Blancs
Classe 2	Plaques Noires / Numéros Blancs
Classe 3	Plaques Blanches / Numéros Noirs
Classe 4	Plaques Blanches / Numéros Noirs
Side-car	Plaques Jaunes / Numéros Noirs
Quads	Plaques Vertes / Numéros Blancs

Plaques et numéros - Dimension des plaques Moto-cross et Super-cross

Classe :

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 1	de 66 jusqu'à 85cc			
Classe 2	100cc	125cc	175cc	250cc
Classe 3	175cc	250cc	290cc	450cc
Classe 4	350cc	500cc	475cc	650cc
Side-car	350cc	750cc		1000cc
Quads	de 125cc 2 temps jusqu'à 750cc			